



STATS
RAPIDES

Avril 2021

La formation statutaire et professionnelle dans la fonction publique de l'État en 2019

Les personnels civils des ministères ont suivi en moyenne 5,8 jours de formation au cours de l'année 2019, niveau en baisse de 3,7 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de jours de formation se divise pour moitié entre la formation statutaire et la formation professionnelle. Les grèves et la crise des gilets jaunes ont fortement contribué à ce recul.

Au sein de la formation professionnelle, 78 % des jours de formation sont pris au titre de la formation continue, 14 % au titre de congés de formation et 8 % afin de préparer des examens et des concours.

En moyenne, les femmes ont passé 5,2 jours en formation en 2019 contre 7,0 jours pour les hommes, soit un écart qui s'accroît et atteint 1,8 jour par an. Cette différence en défaveur des femmes est particulièrement élevée pour la formation statutaire (1,6 jour de formation) ; elle est plus réduite pour la formation professionnelle (0,3 jour).

Le temps passé en formation par agent baisse pour chaque catégorie hiérarchique. Il est plus élevé pour les personnels de catégorie B. Ceux-ci ont effectué en moyenne 10,0 jours de formation en 2019 contre respectivement 4,4 et 9,7 jours pour les personnels de catégories A et C.

En 2019, 9,1 millions de jours de formation (voir *Définitions et méthode*) ont été dispensés aux personnels civils des ministères, correspondant au périmètre de la fonction publique de l'État hors établissements publics (Tableau ①), en baisse de 3,7 % par rapport à 2018. Rapportés à l'ensemble des effectifs au 31 décembre 2019, les agents ont suivi en moyenne 5,8 jours de formation durant l'année 2019. Par rapport à 2018, le nombre de jours de formation moyen a diminué de 0,2 jour.

Le nombre de jours de formation se répartit en deux moitiés égales entre la formation statutaire (50,5 % en 2019) et la formation professionnelle (49,5 %).

La formation statutaire est une formation obligatoire, définie dans le statut de certains agents publics. Les ministères gestionnaires de corps de fonctionnaires nécessitant une formation statutaire longue y consacrent logiquement un effort plus important. Ainsi, la formation statutaire des personnels du ministère de la Justice, notamment pour les corps de magistrats, de greffiers et de surveillants pénitentiaires, représente en moyenne 10,1 jours par agent en 2019. À l'inverse, les agents des ministères des Armées, des Affaires étrangères et de la Culture ont passé 0,3 à 0,4 jour en formation statutaire et ceux de l'Éducation nationale 0,9 jour.

Le nombre de jours de formation statutaire par agent est en moyenne nettement plus faible pour les femmes que pour les hommes (2,3 jours par an contre 3,9 jours) [Graphique 1]. Comme il s'agit de formations obligatoires, cet écart est intégralement dû

aux différences de taux de féminisation entre les corps dispensant des volumes différents de formation. De fait, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses dans les corps délivrant relativement peu de formations statutaires (professeurs, adjoints administratifs, etc.).

Tableau 1 : Effectifs en formation et nombre de jours de formation par ministère en 2019

	Formation statutaire			Formation professionnelle			Ensemble		
	Effectifs en formation	Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent ⁽⁸⁾	Effectifs en formation	Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent ⁽⁸⁾	Effectifs en formation	Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent ⁽⁸⁾
Agriculture et Alimentation	322	72 450	2,3	31 343	49 380	1,6	31 665	121 830	3,9
Armées	1 733	18 111	0,3	46 228	129 551	2,0	47 961	147 662	2,3
Culture ⁽²⁾	88	10 636	0,4	32 778	70 524	2,8	32 866	81 160	3,2
Économie et Finances, Action et Comptes publics	54 662	1 176 389	8,5	422 957	561 390	4,0	477 619	1 737 778	12,5
Éducation nationale et Jeunesse, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation ⁽⁹⁾	131 707	852 397	0,9	1 457 065	2 380 383	2,5	1 588 772	3 232 780	3,4
Europe et Affaires étrangères ⁽²⁾	316	4 699	0,3	9 098	64 750	4,2	9 414	69 449	4,5
Intérieur, Cohésion des territoires et Relations avec les collectivités territoriales, Outre-mer	386 210	1 108 297	5,9	326 568	639 771	3,4	712 778	1 748 069	9,3
Justice ^{(1) (3)}	13 384	901 098	10,1	132 429	283 728	3,2	145 813	1 184 826	13,3
Ministères sociaux ⁽⁴⁾	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Services du Premier ministre ⁽⁵⁾	228	9 827	0,8	8 776	14 265	1,2	9 004	24 092	2,1
Transition écologique et solidaire	2 524	122 614	2,4	69 871	156 813	3,1	72 395	279 427	5,6
Formation interministérielle ⁽⁶⁾	1 422	232 972	so	80 158	97 228	so	81 580	330 199	so
Hors ministères de l'enseignement	472 787	3 736 360	5,9	1 183 119	2 114 597	3,3	1 655 906	5 850 958	9,3
Ensemble	604 494	4 588 757	2,9	2 640 184	4 494 980	2,9	3 244 678	9 083 738	5,8
Évolution 2019/2018 ⁽⁷⁾	-12,3%	-5,2%	-2,7%	-3,3%	-3,3%	-4,7%	-5,1%	-4,3%	-3,7%

Sources : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP - SDessé ; Siasp, Insee.

Champ : Personnels civils des ministères hors établissements publics, y compris ceux en poste à l'étranger.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

so : sans objet.

(1) Les données sur les effectifs ont été fournies par le ministère.

(2) Y compris les personnels en poste dans un établissement public administratif.

(3) Les données sur la formation et les effectifs du ministère de la Justice ont été élargies pour intégrer les personnels contractuels et mieux prendre en compte les personnels de l'administration pénitentiaire.

(4) Données non disponibles.

(5) Le périmètre du SPM inclut la Cnil, la Cour des comptes et la Dila.

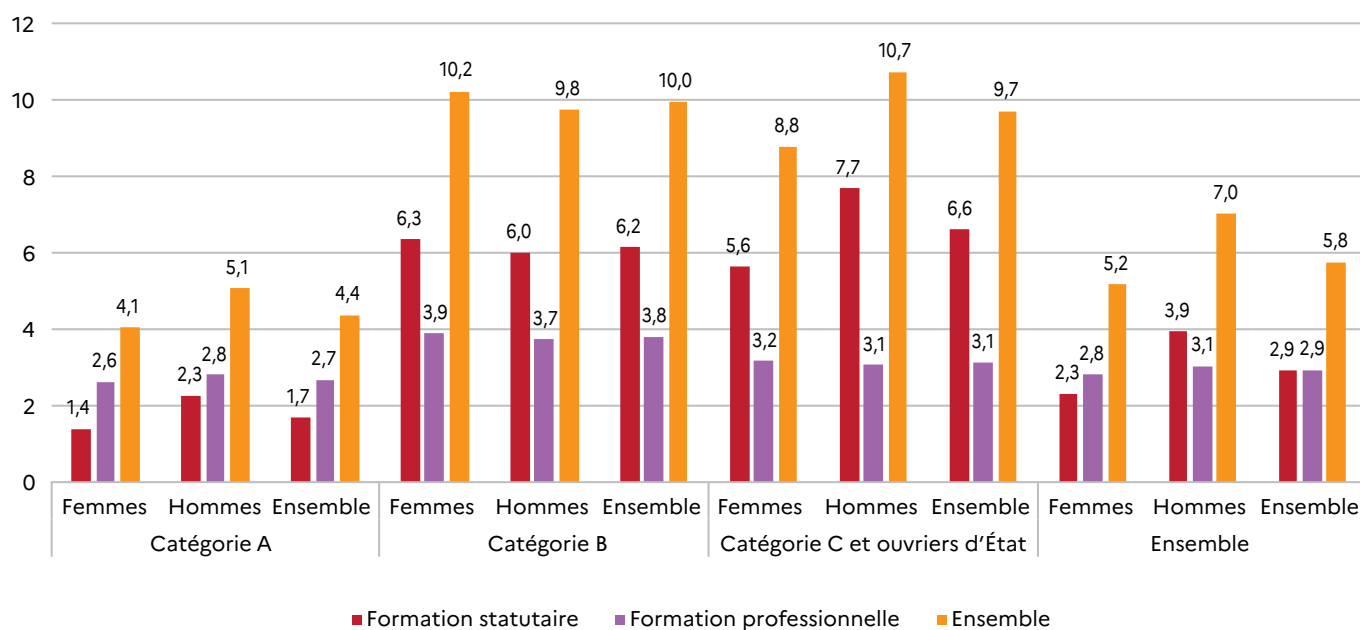
(6) La formation interministérielle inclut les formations interministérielles déconcentrées, les formations dispensées à l'IGPDE, à l'IPAG CPAG, aux IRA et à l'ENA.

(7) Les évolutions 2018-2019 sont calculées à champ constant, en neutralisant le changement de périmètre des données du ministère de la Justice et en appliquant des résultats constants aux ministères sociaux.

(8) Nombre de jours de formation suivis au cours de l'année 2019 rapporté aux effectifs physiques au 31 décembre de l'année 2019. Les effectifs utilisés pour le calcul de cet indicateur sont issus du Système d'information sur les agents des services publics (Siasp, Insee).

(9) Hors personnels non enseignants de catégories B et C ; périmètre modifié par rapport à la publication relative aux années précédentes.

Graphique ① : Nombre moyen de jours de formation par agent selon la catégorie hiérarchique et le sexe en 2019



Sources : Enquête annuelle Formation, DGAFP - SDessi ; Siasp, Insee.

Champ : Personnels civils des ministères hors établissements publics, y compris ceux en poste à l'étranger (hors B et C non enseignants des ministères de l'enseignement).

De nombreux corps de catégories B et C nécessitent d'effectuer une formation statutaire (gardiens de la paix, greffiers, surveillants pénitentiaires, etc.). L'effort de formation représente en moyenne 6,6 jours par an et par agent de catégorie C contre 6,2 jours pour ceux de catégorie B¹ et 1,6 jour pour ceux de catégorie A.

La formation professionnelle, en revanche, est une formation facultative, destinée à parfaire les compétences des agents au cours de leur carrière. Il existe plusieurs dispositifs de formation professionnelle. La formation continue est de loin le premier dispositif de formation professionnelle ; elle représente 78 %

des jours de formation professionnelle effectués en 2019 (Tableau ②). Les congés de formation et les préparations aux examens et concours constituent quant à eux 14 % et 8 % des jours de formation. Les congés formation arrivent en deuxième position au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de l'Innovation, la préparation aux concours est en revanche plus importante dans les autres ministères. Les autres dispositifs (bilan de compétences, validation des acquis de l'expérience et période de professionnalisation) restent très marginaux et constituent à eux trois moins de 0,1 % de la formation professionnelle délivrée en 2019.

Tableau ② : Répartition du nombre de jours de formation professionnelle selon le dispositif et la catégorie hiérarchique en 2019 (en nombre de jours par agent)

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C et ouvriers d'État	Ensemble des personnels	Répartition par dispositif (en %)
Formation continue	2,0	3,0	2,7	2,2	78 %
Congés de formation	0,5	0,1	0,1	0,4	14 %
Préparation aux examens et concours	0,1	0,6	0,3	0,2	8 %
Bilan de compétences	0,0	0,0	0,0	0,0	0 %
Validation des acquis de l'expérience	0,0	0,0	0,0	0,0	0 %
Période de professionnalisation	0,0	0,0	0,0	0,0	0 %
Ensemble	2,7	3,8	3,1	2,9	100,0

Source : Enquête annuelle Formation, DGAFP - SDessi.

Champ : Personnels civils des ministères hors établissements publics, y compris ceux en poste à l'étranger (hors B et C non enseignants des ministères de l'enseignement).

1. Non comparable avec 2018 suite à une meilleure prise en compte de personnels de catégories C au ministère de la Justice et dans l'administration pénitentiaire. Par ailleurs ces résultats excluent cette année les personnels de catégories B et C des ministères de l'enseignement.

Le nombre de jours de formation professionnelle par agent varie moins entre les différents ministères que celui relatif à la formation statutaire. En 2019, il s'élève à 4,2 jours par agent au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, en raison du grand nombre de formations linguistiques dispensées. Au ministère de l'Économie et des Finances, le nombre de jours de formation professionnelle représente 4,0 jours par agent en 2019. À l'inverse, il est inférieur à 2,5 jours par agent dans les ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation, des Armées et de l'enseignement (Éducation nationale et Jeunesse, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation) ainsi que dans les services du Premier ministre. On note dans la majorité des ministères une baisse du nombre de jours de formation, la crise des gilets jaunes et les importantes grèves de transports de la fin d'année auraient conduit à un grand nombre d'annulations de sessions de formation.

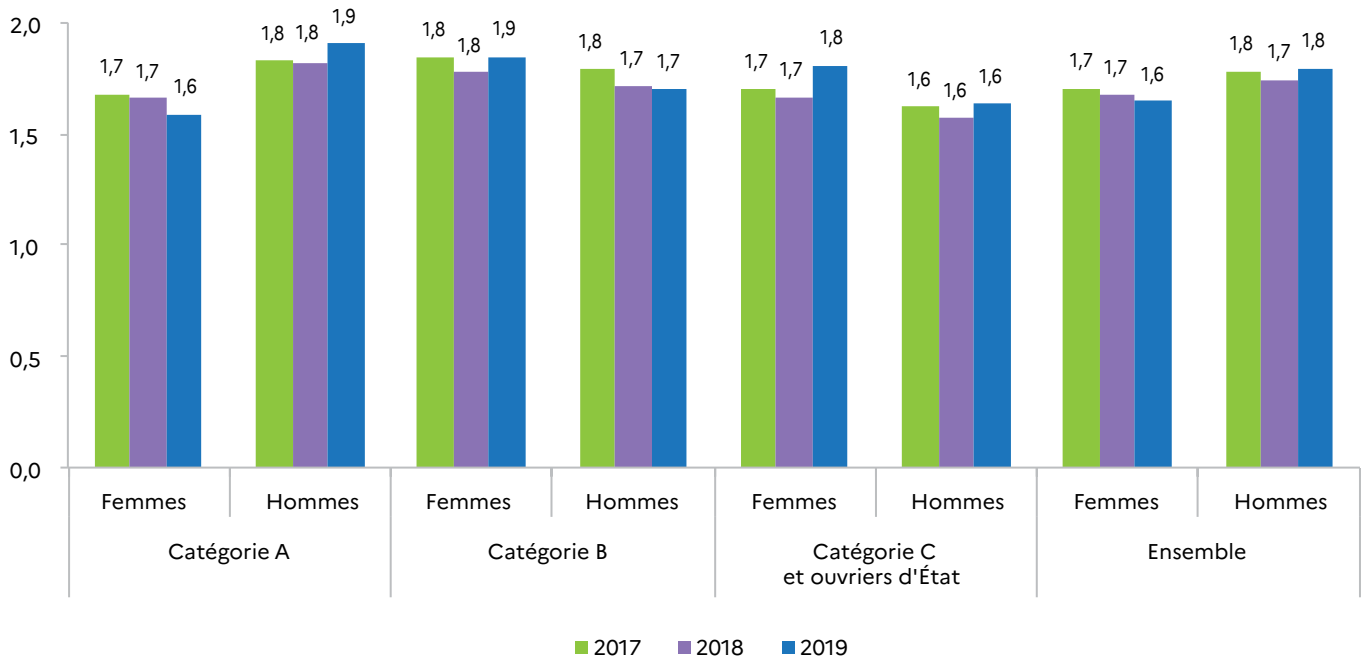
Le nombre de jours de formation professionnelle par agent est lui aussi globalement moins élevé pour les femmes (2,8 jours par an contre 3,1 jours pour les

hommes), mais cet écart est nettement moindre que celui observé pour la formation statutaire.

Le nombre de jours de formation professionnelle est plus élevé pour les personnels de catégorie B avec 3,8 jours par agent en 2019, contre respectivement 2,7 et 3,1 jours pour les personnels de catégories A et C. Les personnels de catégorie B suivent en moyenne davantage de jours de formation continue (3,0 jours contre 2,2 jours dans l'ensemble) et de formation en vue de préparer des concours et examens (0,6 jour contre 0,2 jour dans l'ensemble). De leur côté, les personnels de catégorie A prennent davantage de congés de formation (0,5 jour par congé par agent), en grande partie du fait de professeurs des 1^{er} et 2nd degrés.

Enfin, la durée moyenne des actions de formation professionnelle s'élève à 1,7 jour en 2019 et reste stable. En fonction de la catégorie hiérarchique et du sexe des agents, la durée moyenne reste comprise entre 1,6 et 1,9 jour (Graphique 2). Ces durées évoluent peu que ce soit pour les hommes ou pour les femmes ainsi que par catégorie hiérarchique.

Graphique 2 : Durée moyenne d'une action de formation professionnelle selon la catégorie hiérarchique et le sexe de 2017 à 2019 (en nombre de jours)



Sources : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP - SDessi.

Champ : Personnels civils des ministères hors établissements publics, y compris ceux en poste à l'étranger.

Définitions et méthode

Source et champ : l'enquête annuelle Formation, réalisée par la DGAFP, collecte auprès des ministères le nombre d'agents ayant participé à une formation et le temps passé en formation. Cette enquête porte sur les agents civils, fonctionnaires et contractuels, des ministères hors établissements publics sous tutelle. Les personnels militaires sont exclus et les magistrats sont inclus. Pour le ministère de la Culture et celui de l'Europe et des Affaires étrangères, les personnels en poste dans un établissement public sont pris en compte, pour le ministère de la Justice, le champ pris en compte a été élargi et harmonisé pour inclure les personnels contractuels, les personnels de l'administration pénitentiaire et les magistrats en formation à l'ENM.

Synthèse des évolutions par rapport à la précédente publication

Amélioration du champ : les statistiques présentées cette année portent sur l'ensemble du champ de la formation statutaire et professionnelle dispensée dans la fonction publique de l'État. Les données des années 2017 et 2018 sur la formation interministérielle et celles du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ont été ajoutées à la publication.

Le périmètre des services du Premier ministre (SPM) a été élargi : il inclut cette année les données de la Cnil, de la Cour des comptes et de la Dila. Le champ des SPM n'est toutefois pas entièrement couvert ; il manque encore les données sur la formation au Conseil d'État et au Cese.

Les évolutions 2019/2018 sont calculées à champ constant.

Formation statutaire : la formation statutaire est obligatoire et fournit au fonctionnaire accédant à un grade les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Elle apporte également des connaissances sur l'environnement dans lequel il exerce ses fonctions. Le contenu de la formation statutaire est fixé pour chaque corps par arrêté interministériel. Cet arrêté peut prévoir une modulation des obligations de formation comme des dispenses partielles de suivi de certains enseignements en fonction des acquis de l'expérience professionnelle des agents. Cette formation est accomplie durant la période de stage.

Formation professionnelle : dans cette étude, la formation professionnelle regroupe la formation continue et l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle.

La formation continue est destinée à maintenir ou à parfaire les compétences des fonctionnaires en vue d'assurer :

- leur adaptation immédiate au poste de travail ;
- leur adaptation à l'évolution prévisible des métiers ;
- le développement de leurs qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications.

Différents dispositifs de formation professionnelle existent :

- les préparations aux concours et aux examens professionnels et autres procédures de promotion interne ;
- la validation des acquis de l'expérience ;
- le bilan de compétences ;
- la période de professionnalisation ;
- le congé de formation professionnel permettant d'approfondir leur formation en vue de satisfaire à des projets personnels et professionnels ;
- le compte personnel de formation en vue de satisfaire un projet d'évolution professionnelle.

Formation interministérielle : la formation interministérielle regroupe dans cette étude les formations interministérielles déconcentrées, les formations dispensées à l'IGPDE, à l'IPAG CPAG, aux IRA et à l'ENA.

Effectifs en formation : il s'agit du nombre d'agents qui ont participé à au moins une partie d'un stage au cours de l'année. Un agent qui participe à plusieurs stages est compté autant de fois qu'il a suivi de stages.

Nombre de jours de formation : produit de l'effectif en formation par le nombre de jours consacré à cette formation.

Nombre moyen de jours de formation par agent en fonction : nombre de jours de formation suivis au cours d'une année rapporté aux effectifs physiques au 31 décembre de l'année précédente (Siasp).

Durée moyenne d'une formation : nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en formation.

Plus d'informations sur
www.fonction-publique.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration et
de la fonction publique**

Directrice de la publication : **Nathalie Colin**
Rédacteur en chef : **Adrien Friez**

Stats Rapides n° 70 - **ISSN : 2267-6483**

Sous-direction des études, des statistiques et des
systèmes d'information
DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12